



Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT-D du 29 mars 2018

Monsieur le Président,
Mesdames, messieurs,

Ce CHSCT-D se tient dans un contexte social particulièrement difficile, chacun l'aura constaté. Malgré une grève importante dans la fonction publique le 10 octobre dernier, et une mobilisation massive le 22 mars, le gouvernement s'entête à n'écouter aucune des revendications des fonctionnaires.

Après avoir décidé de:

- Supprimer 120 000 postes
- Geler la valeur du point d'indice
- Rétablir le jour de carence
- Refuser la compensation intégrale et pérenne de la CSG
- Reporter les maigres mesures PPCR

le gouvernement va encore plus loin avec le premier comité interministériel de la transformation publique et ses annonces :

- Contournement des syndicats avec la simplification et déconcentration du dialogue social
- Individualisation des rémunérations et notion de mérite contraire au déroulement de carrière, dans la logique de PPCR.
- Attaque des grilles indiciaires de la fonction publique.
- Recours au contrat avec la mise en place du contrat statutaire au lieu de postes de fonctionnaires.
- Restructuration des services et des missions avec la mise en place d'un plan de départs vers le privé

Et comme si cela ne suffisait pas, le gouvernement envisage d'appliquer à la fonction publique les dispositions des ordonnances sur le code du travail. Il s'agirait de fusionner CT et CHSCT, il s'agirait de redéfinir les CAP et de les transformer non pas en instances de représentations des personnels mais en instances de recours individuels des agents.

Nous avons d'ailleurs pris connaissance du document d'orientation pour « *refonder le contrat social avec les agents publics* » proposant une méthode et un calendrier pour ouvrir une concertation sur une « *transformation du service public* », en lien avec les chantiers de simplification, transformation numérique, d'organisation territoriale et modernisation de la gestion budgétaire et comptable.

Petit florilège :

Partant du principe qu'il y a trop d'instances de représentation des personnels, que les CAP alourdissent la gestion, le gouvernement propose tout simplement la fusion des Comités techniques et des CHSCT, la réduction du nombre de CAP et une modification fondamentale de leur rôle.

Ce n'est qu'une application pure et simple de la loi Travail et des ordonnances Macron/Pénicaud transposées dans le public et que la FNEC-FP FO a combattues. C'est une négation de plus des statuts particuliers qui sont les nôtres, et ce pour tous les agents de l'Education Nationale. C'est un renforcement d'une gestion encore plus individualisée. C'est une réduction des droits de tous. C'est la mise en place de comptes personnels au détriment de garanties collectives.

Un recours plus important aux contractuels par l'assouplissement du processus de recrutement. Le gouvernement considère que les missions vont évoluer et exiger de nouvelles compétences.

Cette politique de recrutement de contractuels en lieu et place de titulaires n'a pour but que de fragiliser encore plus le Statut et le service public. Pour FO, si les missions évoluent, il appartient à notre employeur, l'Etat, de former ses personnels et non pas de recruter des précaires tout en supprimant des postes. A moins qu'un processus de privatisation rampant comme à France Telecom ou à la Poste soit enclenché.

La mise en place d'un accompagnement renforcé des agents dans les transitions professionnelles et dans leurs mobilités par le développement de plans et d'indemnités de départ « volontaire ».

Ces propos peuvent se résumer à la mise en place d'un plan social déguisé, d'un nouveau plan massif de suppressions de postes.

Alors que notre employeur, que vous représentez monsieur le directeur académique, se refuse à appliquer les règles d'hygiène et sécurité, se refuse à appliquer les dispositions réglementaires élémentaires prévues dans la réglementation et particulièrement pour la médecine de prévention, on envisage donc de supprimer les CHSCT et par conséquent les moyens de fonctionnement dont ils étaient dotés.

Monsieur le directeur académique, vous refusez de satisfaire les demandes de visite médicale qui vous sont transmises ; nous ne pouvons l'accepter. Les moyens consacrés à la médecine de prévention ne permettent pas au personnel occupant le poste de médecin de prévention sur le département de la Mayenne et du Maine et Loire d'exercer ses missions. Celui-ci ne peut donc pas rédiger son rapport d'activité pour la deuxième année consécutive. Les droits des personnels sont bafoués. Nous déposerons deux avis à ce propos aujourd'hui.

Les fiches RSST relatives à l'inclusion scolaire systématique continuent de remonter, et elles ne sont que la partie émergée de l'iceberg. La souffrance des collègues est réelle, palpable à chaque visite que les syndicats de la FNEC-FP FO font dans les écoles, les établissements scolaires. Monsieur le directeur académique, nous vous le rappelons régulièrement. Vous créez un poste chargé de mission "climat scolaire", mais ce n'est pas une solution. C'est à vous de garantir aux agents des conditions ne remettant pas en cause leur santé ou leur sécurité. Il en est de votre responsabilité quand vous avez été informé d'un risque encouru par un collègue. Ce n'est pas en envoyant un collègue dans les écoles pour éteindre les incendies, avec des propositions notamment d'ordre pédagogique, que nous améliorerons les conditions de travail. Pour cela il faudrait tendre vers la prévention primaire, car c'est là le rôle de cette instance. L'employeur doit agir en respectant les notifications MDA, en développant des postes d'enseignants spécialisés et en arrêtant de fermer les structures spécialisées... enfin ce serait un début. La fermeture des structures spécialisées, des classes d'IME et d'ITEP, des postes de Rased s'est faite contre le droit des enfants et de leur famille à bénéficier d'un enseignement adapté et au détriment des personnels et de leurs conditions de travail. FO continue de dénoncer les conséquences de l'inclusion scolaire systématique et de la mise en œuvre de la loi de 2005. Nous le répétons, l'inclusion scolaire, mise en place par la loi de 2005 et « rendue nécessaire » par la Loi de Refondation, dégrade nos conditions de travail, ne tient pas compte des besoins particuliers des élèves et remet en cause l'existence même des classes spécialisées et des structures spécialisées : RASED, IME, ITEP, SEGPA. Là où les structures « classes » sont indispensables, on répond par la création de dispositifs destinés à faire des économies à culpabiliser les personnels en leur faisant parfois porter la responsabilité de la situation. Et comble de la duplicité, le gouvernement n'hésite pas à évoquer l'égalité absolue de traitement entre élèves, quand dans le même temps, il impose en force la réforme du bac, instaurant l'inégalité de traitement entre établissements comme la règle de fonctionnement. Force Ouvrière le réaffirme : remplacer des structures avec des personnels spécialisés par des dispositifs n'a qu'un seul objectif : réaliser des économies.